

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

E. FARHAT mandante a pour mandataire M. LAVRARD
J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal, budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2017

Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2017 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses.

Il faut noter également, suite aux montants définitifs de l'attribution de compensation, une diminution du montant inscrit en recettes de fonctionnement équilibrée par une diminution des dépenses imprévues et une inscription de crédits en dépenses d'investissement équilibrée par un emprunt.

Enfin, l'inscription de crédits pour le montant de participation au capital de la SPL avec le syndicat Energies Vienne et Grand Châtellerault pour l'exploitation des réseaux de chaleur urbains du quartier de la Plaine d'Ozon équilibrée par un emprunt.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte uniquement une inscription de crédits pour des opérations d'ordre.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 15 décembre 2016 adoptant le budget primitif 2017,

VU la délibération du conseil municipal n° 11 du 6 avril 2017 adoptant la décision

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°14

page 2/2

modificative n° 1,

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 22 juin 2017 adoptant le budget supplémentaire,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-42 000 €	-42 000 €	282 000,00 €	282 000,00 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	€	€
TOTAL	-42 000 €	-42 000 €	282 000,00 €	282 000,00 €

Budget annexe des parcs de stationnement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	1 500,00 €	1 500 €	0 €
Opérations d'ordre	1 500,00 €	0 €	0 €	1 500 €
TOTAL	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER